COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis De 15 h à 18 h

Tél. Direct: 04.94.08.60.44 - Portable: 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 11 Avril 2019 P.V. N° 32

Président : M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ
Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents: MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA - Hervé EDLER - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO – Albert ROBAA - Blaise

SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
 - Forfaits Généraux
- Reports de rencontres
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements. En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

<u>D2</u> 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

1 NONO LIGOL					
	Descente de	Montée en ligue	Descente en	reste	Montée de
	ligue		D2		D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

MATCHS EN RETARD

A jouer le 13 avril 2019

U19 D2 Poule B

LE LUC – PAYS DE FAYENCE du 17 03 2019 (51825.2) LE PRADET – COGOLIN du 30 03 2019 (51835.2)

U17 D1

ST MAXIMIN - TOULON SPORTING du 24 03 2019 (50084.2)

U17 D3 Poule C

STE MAXIME 2 -ST TROPEZ 1 du 23 03 2019 (54314.2)

U15 D1

COGOLIN 1 - ST CYR1 du 27 01 2019 (51092.2)

A jouer le 17 avril 2019

U 19 D1

SANARY 1 - RAMATUELLE 1 du 02 03 2019 (51682.2)

A jouer le 20 avril 2019

U19 D1

STE MAXIME 1 – RACING FC T du 23 03 2019 (51695.2)

U17 D1

STE MAXIME 1 – RACING FC T du 31 03 2019 (50093.2)

U15 D2 Poule C

LE MUY 2 -FREJUS/ST RAPHAEL 3 du 31 03 2019 (51505.2)

A jouer le 21 avril 2019

U15 D2 Poule C

PAYS DE FAYENCE 1- ROQUEBRUNE 1 du 24 03 2019 (51502.2)

A jouer le 24 avril 2019

U19 D2 Poule A

ST CYR 1 - PIVOTTE SERINETTE 1 du 03 02 2019 (51740.2)

U 15 D 2 Poule A

SPORTING TOULON 2 – LA CADIERE 1 du 31 03 2019 (51371.2)

A jouer le 28 avril 2019

U15 D1

ST MAXIMIN - ST CYR du 10 03 2019 (51113.2)

A jouer le 08 mai 2019

U17 D3 Poule C

ST TROPEZ – CANNET DES MAURES du 03 02 2019 (54299.2) PUGET/ARGENS 2 – SALERNES 1 du 03 02 2019 (54301.2)

U 15 D 2 Poule B

GONFARON - LA LONDE du 03 02 2019 (51408.2)

MODIFICATIONS D'HORAIRES

LE MUY: demande le report du match U15 D2 Poule C contre FREJUS ST RAPHAEL du 20.04.19 au 19.05.19. Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 19.05.19

ST CYR : demande le report du match U15 D1 contre le COGOLUN du 14.04.19 au 13.04.19 Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 13.04.2019

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Week-end du 6 et 7 Avril 2019

U 17 D 2 Poule A

GIENS / OLLIOULES du 06.04.19

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 6 et 7 Avril 2019

U19 D2

ST MAXIMIN / LE PRADET

U15 D2 Poule A

SC TOULON / ST MANDRIER RFC TOULON / LE PRADET

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U17 D3 Poule C

FLAYOSC / RAMATUELLE du 08.04.19

U 15 D2 Poule B

GONFARON FC / LA LONDE du 02.04.19

POULE C

EFC FREJUS-ST. RAPHAEL / CANNET DES MAURES du 07.04.19

U 15 D3 Poule B

CARQ-CRAU / HYERES ASPTT du 06.04.19

Prochaine réunion Jeudi 18 Avril 2019

> Le Président : Guy BOUCHON Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN